



RODOLPHE DE LOOZ- CORSWAREM, un élan européen autour du patrimoine

En cette année européenne du patrimoine culturel, qui a été lancée à Milan les 7 et 8 décembre derniers à l'occasion du Forum européen de la culture, le président de l'Association européenne des demeures historiques (EHHA), Rodolphe de Looz-Corswarem, nous expose les actions mises en œuvre au cours de cette année 2018 et nous informe sur les différentes formes de financement possibles au niveau européen.

« Avec cette année du patrimoine, ce ne sont plus uniquement des mots qui émanent des institutions européennes, mais une action concrète dotée d'un budget de près de 8 millions d'euros. » affirme Rodolphe de Looz-Corswarem

© EHHA.

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE TRUBERT,
RÉDACTRICE EN CHEF

Florence Trubert : Quelles sont les raisons qui ont incité l'Union européenne à décider que l'Europe serait le thème choisi pour animer l'année 2018 ?

R.L.C. : C'est le fruit d'un long processus démarré en 2007 lorsque le patrimoine culturel a été inscrit comme priorité à l'agenda européen de la culture. De nombreux rapports, tels que la communication de la Commission intitulée « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen », le rapport « Cultural Heritage Counts for

Europe » de 2015 ainsi que la récente Déclaration de Rome, ou encore le discours d'Emmanuel Macron sur la Pnyx à Athènes en septembre dernier, ont depuis mis en lumière l'énorme contribution du patrimoine à l'Europe, notamment économique, et confirmé un véritable élan politique autour de ce thème. L'Association européenne des demeures historiques a grandement œuvré à la promulgation de cette année avec ses partenaires de l'Alliance 3.3, une puissante alliance de

45 organisations œuvrant dans le domaine du patrimoine et notamment Europa Nostra. Avec cette année du patrimoine, ce ne sont plus uniquement des mots qui émanent des institutions européennes, mais une action concrète dotée d'un budget propre – près de 8 millions d'euros – véritable reconnaissance de l'énorme impact culturel, économique, social et environnemental du patrimoine. Notre priorité est d'en faire bénéficier nos membres, et de faire entendre la voix des propriétaires privés en Europe !

“ Notre priorité est de faire entendre la voix des propriétaires privés en Europe !

F.T. : Les trois quarts des Européens estiment que les États membres et l'Union européenne devraient allouer davantage de ressources à la protection du patrimoine culturel européen. Quelles sont actuellement les aides que peut apporter l'Union européenne et sur quels types d'opérations ?

R.L.C. : Malgré la promotion de cette année, la culture et le patrimoine restent des prérogatives nationales pour lesquelles seuls les États membres sont compétents. Toutefois, l'Union européenne a progressivement intégré le financement du patrimoine culturel à ses fonds régionaux, notamment au travers des paysages culturels, du dévelop-

pement rural durable, du digital, de l'innovation, de l'investissement mais aussi de l'éducation. Ces fonds structurels sont gérés conjointement par la Commission européenne et les pays de l'Union européenne. Trois programmes européens ont un rôle important dans ce sens : le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE), et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Il est toutefois souvent difficile d'y accéder en tant que personne privée, et il faut souvent préférer une structure commerciale ou une association (cf. dossier page 43).

Au-delà des fonds régionaux, de nombreux programmes européens financent directement les

projets en faveur du patrimoine culturel, tels que le programme-cadre Europe créative, le programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME), et les fonds Horizon 2020. Ces programmes sont des fonds directement alloués par la Commission européenne, sans le filtre des institutions régionales, et sont souvent soumis à différents niveaux de cofinancement. Ils demandent également d'engager des partenariats solides pour déposer les dossiers ainsi qu'une certaine connaissance du fonctionnement de la bureaucratie européenne.

F.T. : Le loto du patrimoine, qui sera introduit en France en septembre 2018, fonctionne déjà dans de nombreux pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas. Que pensez-vous de ce mode de financement et n'y a-t-il pas un risque de masquer le désengagement de l'État comme c'est le cas au Royaume-Uni où il est devenu la principale source de financement ?

R.L.C. : Face au désengagement accru de l'État et des organismes régionaux, le secteur culturel doit chercher des modes de financement alternatifs.

Il peut s'agir du loto du patrimoine ou d'autres modes de financement tels que le financement participatif (*crowdfunding*), des partenariats publics-privés ou de la collaboration entre acteurs privés à travers différents secteurs, et notamment celui du tourisme. Le secteur doit se montrer innovant, et les propriétaires privés peuvent mener une réflexion sur la mise en place de modèles novateurs et durables.





Rodolphe de Looz-Corswarem et William Cartwright Hignett (au centre), responsable du groupe Next Gen permettant à des jeunes et futurs propriétaires d'échanger de bonnes pratiques dans le domaine de la succession et de la gestion de demeures historiques.

© DR

“ Ces nouveaux modes de financement ne doivent en rien dédouaner les institutions publiques de leur devoir de soutenir la protection de notre patrimoine.

Ceci est d'autant plus vrai en France, qui est la première destination mondiale pour le tourisme culturel.

Toutefois, ces nouveaux modes de financement, dont la plupart sont inspirés par la révolution numérique, ne doivent en rien dédouaner les institutions publiques de leur devoir de soutenir les personnes œuvrant à la protection de notre patrimoine, et qui participent au bien commun.

F.T. : Vous organisez en mai prochain une semaine privée du patrimoine sur laquelle vous souhaitez qu'un maximum de propriétaires s'engagent afin de démontrer qu'ils sont contributeurs de la société.

Pouvez-vous nous détailler le contenu de cette opération ? Quels en sont les enjeux et quelles répercussions espérez-vous ? Quelles sont les autres manifestations que vous allez mettre en place ?

R.L.C. : Organisée du 24 au 27 mai, sous le slogan « Notre maison, Votre patrimoine » (Our House, Your Heritage), la semaine européenne du patrimoine privé verra des propriétaires privés à travers l'Europe ouvrir - s'ils le souhaitent leurs portes et organiser des activités spécifiques telles que des concerts, des performances artistiques, des visites exclusives, des concours sportifs ou encore des chasses au trésor.

Cet événement a pour objectif de sensibiliser le public aux contributions majeures des propriétaires privés de demeures historiques à la société, de favoriser les échanges entre les propriétaires et le public, d'accroître les synergies avec les arts vivants et de promouvoir la participation

de la jeune génération. Il s'agit également de donner aux propriétaires une occasion de partager et de communiquer sur les défis qu'ils rencontrent dans la gestion de leur domaine.

Nous organisons également un concours photographique international, entre le 24 mai et le 31 juillet. Il aura pour but de mettre en valeur la beauté et la diversité des demeures historiques privées et de magnifier notre beau patrimoine !

“ Il s'agit de donner aux propriétaires une occasion de communiquer sur les défis qu'ils rencontrent dans la gestion de leur domaine.

“ La jeune génération sera cruciale pour la préservation de notre patrimoine, puisqu'ils sont les volontaires, entrepreneurs, politiques ou propriétaires de demain.

Le but de ces actions d'envergure est à la fois de démontrer la valeur ajoutée de notre secteur, de dépoussiérer notre image, et par là d'atteindre de réels objectifs politiques pour les propriétaires privés, et notamment améliorer les cadres juridiques les affectant, encourager la gouvernance participative et promouvoir des modèles innovants de financement et de gestion.

F.T. : Comment cette année de festivités incitera-t-elle les jeunes à explorer la richesse de la diversité culturelle européenne et à réfléchir à la place que le patrimoine culturel occupe dans leurs vies pour s'y investir ?

R.L.C. : La jeune génération sera cruciale pour la préservation de notre patrimoine, puisqu'ils sont les volontaires, entrepreneurs, politiques ou propriétaires de demain. Nous souhaitons donc les sensibiliser à l'importance de préserver notre patrimoine dès le plus jeune âge, en les intégrant notamment aux deux activités organisées par l'association en 2018.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'association a lancé, en 2010, son groupe Next Gen rassemblant les jeunes et futurs propriétaires. Il s'agit d'une plate-forme destinée à l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la succession et de la gestion de demeures historiques.

Visiter des demeures historiques

peut augmenter le bien-être, mais aussi l'intérêt des jeunes pour la beauté, pour la préservation de la biodiversité et pour le patrimoine au sens large. Elles peuvent également favoriser le dialogue intergénérationnel.

L'Union européenne développera des activités spécifiques en 2018 à destination des jeunes afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble commun, comme un rempart aux nationalismes qui déchirent l'Europe, mais aussi encourager leur participation civique et citoyenne à l'Union. Le patrimoine culturel est un merveilleux outil pour atteindre ces buts !

F.T. : L'abbaye de Cluny et la maison de Robert Schuman sont les seuls monuments en France à avoir été labélisés « patrimoine européen ». Un monument privé, dont l'histoire est en lien avec certains épisodes européens, peut-il prétendre à l'obtention de ce label ? Quel en est l'intérêt ?

R.L.C. : Créé en 2013, le label « patrimoine européen » a pour but de célébrer les sites qui incarnent les valeurs, l'histoire, l'intégration et les idéaux européens. À ce jour, 29 sites ont été sélectionnés. Le processus est simple : les sites sont présélectionnés au niveau national tous les deux ans (deux sites maximum), puis transmis à la Commission européenne qui missionne un jury et sélectionne les sites gagnants sur la base de

ses recommandations. En théorie, des demeures historiques privées peuvent donc être candidates à l'obtention de ce label, si elles entrent en bonne collaboration avec les instances responsables de la sélection dans leur pays. Il serait d'ailleurs important que des demeures historiques privées obtiennent ce label, reconnaissant par là même leur dimension profondément européenne, ainsi que celles des familles qui s'y sont succédé. Ces demeures obtiendraient une visibilité inédite au niveau européen, ainsi qu'une valeur ajoutée certaine en appartenant à un tel réseau.

Il existe également d'autres prix tels que le Prix de l'Union européenne pour le patrimoine culturel / Europa Nostra qui reconnaît les meilleures réalisations dans le domaine de la conservation, de la recherche, de l'éducation ou de la sensibilisation. ■



À SAVOIR

- La semaine européenne du patrimoine privé

Du 24 au 27 mai 2018, pour y participer, rendez-vous sur :

www.demeure-historique.org

- La 24^{ème} édition du salon international du patrimoine culturel européen sera placée sous le thème du « patrimoine culturel européen ».

www.patrimoineculturel.com

 European Historic Houses Association

 @EHHA2016 #EuropeForCulture

 www.europeanhistorichouses.eu

 info@europeanhistorichouses.eu